

DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

SYDED

(Syndicat mixte d'énergies du Doubs)
33 rue Clément Marot
25000 BESANÇON



OBJET :

**RENOUVELLEMENT DU PARC
AUTOMOBILE : ACHAT ET
CESSION DE 2 VÉHICULES**

Délibération n°2026/59

MEMBRES :

En exercice : 40

Présents : 27

Représentés : 5

Présents et représentés ayant pris
part à la délibération : 32

Absents excusés : 16

Absents : 0

RÉSULTAT DU VOTE :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION :

25 juin 2026

NOTA :

Cette délibération sera publiée en
juillet 2026 sur www.syded.fr.

EXTRAIT

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 3 juillet à 10 heures 30

Le comité syndical du SYDED s'est réuni au SYDED, 33 rue Clément Marot, à Besançon, après convocation légale, sous la présidence de Patrick CORNE, Président.

Secrétaire de séance : Pascal DUCRET.

Étaient présents : Christophe ANDRÉ, Madeleine ARNOUX (*suppléante de Charlène CERUTTI*), Franck BERNARD, Éric BRULEBOIS, Patrick CORNE (*ne prend pas part au vote de la délibération 2026/58*), Christian CUGNEY (*pouvoir de Emmanuelle RICHARD*), Vincent CUVELIER, Christophe DALONGEVILLE, Gérard DÈQUE, Pascal DUCRET (*ne prend pas part au vote de la délibération 2026/58*), Didier GENDRAUD, Christophe JANIN, Laurent JEUNET (*pouvoir de Philippe RÉGENNASS*), Philippe KLEIN (*suppléant Patrick COMTE*), Éric LAMY (*pouvoir de Alain SYLVANT*), Jean-Sébastien LEUBA, Pierre LIÈVREMONT, Pierre MILLON, Serge MINORET, Anthony NAPPEZ (*pouvoir de Nathalie BOUVET*), Benoit PARENT, Clément PARMENTIER (*suppléant de André-Marie DEPOUTOT*), Frédéric PATOIS, Laurent PETIT (*pouvoir de Claude COURVOISIER*), Denis POIX-DAUDE, Marc TIROLE (*ne prend pas part au vote de la délibération 2026/58*), Romain VERMOT.

Étaient excusés : Henri BERMOND, Claude BOURIOT, Nathalie BOUVET (*pouvoir à Anthony NAPPEZ*), Christian BRAND, Charlène CERUTTI (*suppléée par Madeleine ARNOUX*), Patrick COMTE (*suppléé par Philippe KLEIN*), Claude COURVOISIER (*pouvoir à Laurent PETIT*), Laurent CROIZIER, André-Marie DEPOUTOT (*suppléé par Clément PARMENTIER*), Laura GINIOT, Madeleine LHOMME, Philippe RÉGENNASS (*pouvoir à Laurent JEUNET*), Emmanuelle RICHARD (*pouvoir à Christian CUGNEY*), Pascal ROUTHIER, Alain SYLVANT (*pouvoir à Éric LAMY*), Claude VADAM.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Dans le cadre du renouvellement de ses véhicules de service et après consultation, le SYDED va commander deux nouveaux véhicules, à savoir :

- ▶ Une Citroën C3 essence, au prix de 17 856 € ;
- ▶ Un E-Berlingo électrique au prix de 22 948 €, dont 6 610 € de CEE déjà déduits (qui constituera le 7^{ème} véhicule électrique du SYDED soit presque 60 % du parc automobile).

Ces véhicules viendront remplacer les 2 véhicules du parc ayant parcouru le plus de kilomètres.

Les deux véhicules remplacés, âgés de presque de 7 ans, sont les suivants :

Type	Immatriculation	Kilométrage (juin 2026)	Année	Cote argus (juin 2026)
Citroën C3	FL-068-LQ	92 007 kms	2019	6 500 €
Citroën C3	FL-082-LQ	107 974 kms	2019	6 100 €

Il est proposé de mettre en vente ces véhicules essence après la livraison des nouveaux véhicules qui devrait intervenir en septembre pour le E-Berlingo et d'ici la fin d'année pour la C3.

La procédure habituelle est la suivante :

- ▶ Estimation argus actualisée à date ;
- ▶ Déflocage ;
- ▶ Proposition de vente à prix de réserve à cette estimation, aux agents du SYDED intéressés, au mieux offrant par remise d'offre sous plis ;
- ▶ Si personne n'est intéressé, les véhicules seront proposés sur le site de ventes aux enchères publiques Agorastore, les frais sont de l'ordre de 500 € ;
- ▶ Les offres de reprises en concession sont comprises entre 2 600 et 3 500 €. Cette solution serait utilisée en dernier recours si les dispositifs précités étaient infructueux.

A l'issue de la cession, une information rendra compte au comité syndical des conditions de vente effectivement réalisées (décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation si la vente est inférieure à 4 600 € sinon par délibération).

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président Patrick CORNE, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ ***De donner délégation au Président pour signer tous documents nécessaires à ce dispositif et pour mettre en application en temps utile toutes les dispositions s'y rapportant.***

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président du SYDED,
Patrick CORNE